

Séance du conseil Municipal du 4 novembre 2013

Compte-rendu

Aménagement forestier de la forêt communale

En mai 1989, la commune avait soumis au régime forestier un ensemble de parcelles boisées d'une superficie globale proche de 29 ha. Par délibération du 18 mars dernier 5 parcelles ont été ajoutées portant la forêt communale à une superficie de 32 ha et 52 ca.

L'O.N.F. qui gère cette forêt, propose un plan de gestion et un document d'aménagement sur une durée pouvant aller de 10 à 20 ans (et non plus une gestion simplement annuelle en travaux d'entretien et d'investissement). Ce plan comprend notamment une étude des peuplements forestiers, un plan d'action (coupes et repeuplements), un prévisionnel des recettes et dépenses.

MM. Paul KERSALÉ et Philippe PARC, de l'Office Nationale des Forêts, ont présenté ce plan de gestion.

Le conseil a approuvé ce programme pour une gestion à long terme (20 ans) afin de pérenniser la potentiel de la forêt communale.

Dans la continuité de cette décision, le conseil décide de mettre en œuvre en 2014 les travaux prévus au plan d'aménagement, soit le marquage de peupliers par l'ONF et leur vente sur une surface de 1,20 ha.

Modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement suite à la création du Syndicat Mixte du Grand Saumurois

Lors de sa dernière réunion le conseil municipal a approuvé la création du Syndicat Mixte du Grand Saumurois, avec son périmètre et ses compétences. Certaines compétences du Pays Saumurois actuel n'ont pas été reprises par le Grand Saumurois, mais la communauté d'agglomération a décidé d'en reprendre quelques-unes. Les communes membres sont consultées pour donner leur avis.

Le conseil municipal approuve la modification des compétences de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement suite à la création du Syndicat Mixte du Grand Saumurois. Ces nouvelles compétences sont les suivantes :

- Domaine de l'habitat et de la politique du logement :
Restauration du patrimoine (opération murs et façades)
- Domaine de la culture :
Organisation d'une manifestation culturelle sur les arts plastiques : « La Semaine Enchantée »
- Domaine de la politique de la ville :
Gestion, aménagement, développement de la Coordination Autonomie fusion du CLIC (service de premier renseignement et d'orientation vers les services adaptés) et du réseau gérontologique (accompagnement des personnes en perte d'autonomie).

Rapport Annuel sur le prix et la qualité des Services de Collecte et de traitement des ordures ménagères – Année 2012

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Contrat Enfance et Jeunesse

Participation complémentaire au financement des accueils de loisirs :

Cette participation, versée à l'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance et Jeunesse) est de 5 euros par jour et par enfant.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente du bien suivant : section C n° 690 et 935.

Décision Modificative n° 1

Afin d'inscrire la totalité des travaux en régie réalisés par les employés communaux en 2013, les virements de crédit suivants ont été réalisés sur le Budget Primitif 2013 :

Article 6188	=	- 10 000,00 €
Article 023	=	+ 10 000,00 €
Article 021	=	+ 10 000,00 €
Article 2151 (chapitre 040)	=	+ 10 000,00 €
Et		
Article 752	=	- 10 000,00 €
Article 722 (chapitre 042)	=	+ 10 000,00 €

Logement locatif du 4 place Robert Sébille : remplacement des fenêtres et pose de persiennes

Après étude de devis, le conseil municipal confie ces travaux à l'entreprise de M. Eric Blanchet des Rosiers sur Loire pour un montant HT de 1 702,00 euros.

Budget 2014 : perspectives

Les grandes lignes d'un projet de budget 2014 ont été évoquées de manière à permettre aux diverses commissions de travailler plus précisément sur celles-ci dans leurs domaines respectifs.